

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

## Compte rendu de réunion du conseil communautaire du mardi 20 février 2007 A MANONVILLE

Etaient présents : Mesdames MORCEL, HENRY, FOURNIER.  
Messieurs VAUTRIN, BRASSEUR, GIRARD, VELLE, GEORGE,  
ARESI, BESANCON, LUCIE, MACQUIN.

Etaient excusés : Madame BERTOLO.  
Messieurs COLIN, THIERY, HANRIOT.

Etaient absents : Messieurs ANDRE, PRUDHON, HANGEN.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Projet ZAC
- 2/ Proposition de relogement
- 3/ Questions diverses

Avant de commencer la réunion, Mme Fournier demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler sur le dernier compte rendu de réunion du 26 janvier dernier : Il n'y a aucune observation.

### **1/ PROJET ZAC**

La réunion de travail qui s'est réunie le mercredi 7 février, en présence de Mr Di Cioccio souhaite que le bâtiment réponde aux normes de développement durable et de qualités environnementales.

L'architecte, M. DI CIOCCIO, a travaillé à partir de ces éléments. Il propose la construction d'un bâtiment en brique, matériau très isolant et permettant d'éviter les pertes d'énergie.

Le bâtiment serait chauffé par un système de pompe à chaleur géothermale. La Région et l'Ademe financent l'étude de faisabilité préalable à ce projet à hauteur de 70 %. Trois Bureaux d'Etudes nous ont été conseillés par l'Ademe pour mener cette étude, et chacun d'eux nous a communiqué leur tarif :

- BE EPURE = 3 040 euros HT
- BE BERNARD = 3 080 euros HT
- BE DM INGENIERIE = 1 920 euros HT

Le cahier des charges transmis aux différents Bureaux d'Etudes précités est un cahier des charges type élaboré par la Région.

M. Vautrin propose de réfléchir à une construction en bois. Il propose de la faire chiffrer par l'architecte. M. Brasseur propose lui de réfléchir à une construction en bardage bois.

Le sujet du bois sera abordé lors de la prochaine réunion du groupe de travail qui suit le projet.

A prestations égales, Mme Fournier propose de retenir le Bureau d'Etudes moins cher et passe au vote :

- 10 VOIX POUR
- 2 ABSTENTIONS

L'offre du bureau DM INGENIERIE est donc retenue.

Le groupe de travail souhaite que le bâtiment serve de référence sur le territoire, pour les constructions à venir et pour sensibiliser les habitants aux économies d'énergie.

Ensuite, elle propose de constituer la Commission d'appel d'offres pour le futur marché relatif au nouveau bâtiment et après vote, il en résulte :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>M. BRASSEUR</b> , 9 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS	<b>M. GIRARD</b> , 9 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS
<b>M. THIERY</b> , 9 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS	<b>M. VELLE</b> , 9 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS
<b>Mme HENRY</b> , 9 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS	<b>M. MACQUIN</b> , 9 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

Puis, Mme Fournier demande aux conseillers l'autorisation, d'une part, de lancer l'appel d'offres, d'autre part, de déposer le permis de construire et passe au vote :

- Autorisation de lancer l'appel d'offres : 10 VOIX POUR – 2 VOIX CONTRE
- Autorisation de déposer le permis de construire : 10 VOIX POUR – 2 VOIX CONTRE.

M. Lucie prend la parole et explique que les délégués de la commune de Domèvre ont voté contre le lancement de l'appel d'offres et le dépôt du permis de construire d'un nouveau bâtiment à Noviant pour les raisons suivantes : d'une part, il leur semble inutile et coûteux d'engager la construction de bureaux pour la CCCH alors qu'à terme, la CCCH sera peut-être fusionnée avec une communauté voisine, d'autre part, dans l'attente d'avoir plus de précisions sur notre avenir, à savoir ce qui se passera après les élections, la CCCH peut être hébergée, soit à titre gracieux, soit en location et qu'il n'y a donc pas d'urgence.

M. Vautrin prend à son tour la parole et explique pourquoi il a voté pour la construction de ce nouveau bâtiment à Noviant.

En premier lieu, il est temps que la CCCH ait ses propres locaux, sa propre identité comme les communautés de communes voisines. Ce fut d'ailleurs une volonté forte d'une très grande majorité de conseillers.

D'autre part, plutôt que de perdre de l'argent dans des loyers dont nous ne maîtrisons pas l'inflation, autant investir dans un bâtiment qui appartiendra à la CCCH.

Et pour conclure, si nous fusionnons un jour, ce qui n'est pas prévu avant plusieurs années étant donné la lourdeur juridique et administrative du processus, nous pourrions, soit conserver le bâtiment pour le louer, ou le vendre et récupérer les fonds ; d'où l'intérêt de l'investissement.

Enfin, l'enveloppe budgétaire pour réaliser la construction du nouveau bâtiment est de 200 000 euros desquels il faut déduire les subventions, à hauteur de 55%. Le prix de ce bâtiment reste correct, le remboursement mensuel de l'emprunt souscrit pour couvrir le coût résiduel ne sera pas plus cher qu'un loyer, alors qu'il s'agit d'un investissement qui s'intégrera dans le patrimoine intercommunal.

Mme Fournier informe les conseillers que M. DI CIOCCIO pense que les nouveaux bureaux de la CCCHaye seront opérationnels en décembre 2007, voire janvier 2008.

## **2/ PROPOSITION DE RELOGEMENT**

La CCCH a reçu plusieurs propositions de relogement :

### *- Proposition de la commune de Domèvre en Haye :*

La Commune propose de reloger la CCCH au 33 rue de la côte jusqu'au 31 août 2007 aux conditions actuelles puis au 2 rue de la côte jusqu'à l'installation de la CCCH dans ses nouveaux bureaux, pour un loyer mensuel de 300 euros, hors charges.

Mme Fournier demande à M. Lucie à quel moment les travaux de réhabilitation pour accueillir les pompiers pourront commencer ? Il pense que les travaux ne débiteront pas avant septembre 2007.

### *- Proposition de la commune de Noviant aux Prés :*

La commune de Noviant propose de loger la CCCH dans les anciens bureaux de la poste pour un loyer de 150 euros par mois, hors charges. Des travaux de réfection sont à prévoir. La commune précise qu'elle ne les prendra pas à sa charge étant donné que si la CCCH s'y installe, ce n'est que pour quelques mois.

M. Vautrin demande aux conseillers de se positionner dès ce soir sur le relogement de la CCCH. Il pense qu'il faut rester le plus longtemps possible au 33 rue de la côte à Domèvre et peut-être éviter ainsi 2 déménagements ; en effet, la transition des bureaux de la CCCH du 33 rue de la côte dans ses nouveaux bureaux se fera peut-être sans passer par le 2 rue de la côte.

M. Vautrin demande à M. Lucie de revoir le montant du loyer mensuel du 2 rue de la côte auprès de son conseil municipal. M. Vautrin demande que le loyer mensuel du 2 rue de la côte soit du même montant que celui du 33 rue de la côte, à savoir 250 euros/mois, hors charges.

## **3/ OPAV**

Suite à une note sur l'opav, diffusée dans le dernier « Info des Côtes », 2 candidatures ont été recensées. Il s'agit de personnes de Grosrouvres.

Mme Fournier demande à M. Lucie s'il souhaite toujours s'occuper de ce dossier.

M. Lucie souhaite toujours s'occuper de ce dossier mais souhaite que cette mission lui soit confirmée par écrit.

Il propose ensuite de constituer un groupe de travail : M. Lucie, M. Vautrin se portent volontaires. La présidente propose de compléter le groupe de travail avec les personnes intéressées par l'action dans nos communes. Au préalable, il faudra l'accord du conseil communautaire sur le montant de la dépense à prévoir pour le financement de cette action.

#### **4/ ETUDE ASSAINISSEMENT GROSROUVRES / BERNECOURT**

Le Bureau d'Etudes BEPG a rendu ses conclusions sur la première phase diagnostic de son étude des réseaux d'assainissement de Grosrouvres. M. Brasseur explique qu'il est déçu du travail du bureau d'études : beaucoup d'erreurs, beaucoup de choses à revoir. Il va donc transmettre les éléments nécessaires à BEPG afin qu'il corrige ses conclusions.

De même, les conseillers s'étonnent que le dossier d'enquête publique relatif au zonage assainissement des communes de Domèvre en Haye, Manonville et Tremblecourt ne soit toujours pas transmis à la sous-préfecture. Un courrier va donc être envoyé en ce sens à BEPG, leur demandant de communiquer ce dossier au plus vite, ce qui a déjà été fait à plusieurs reprises.

#### **5/ VISITE A LA CC DU VAL DE MOSELLE ET ESCH**

M. Fournier rend compte aux conseillers de la visite à la CC du Val de Moselle et Esch, en présence de M. Denis BESANCON et du vice-président Denis VAUTRIN.

La Communauté de Val de Moselle et Esch compte 6 500 habitants pour 7 communes. La CCVME a une assemblée conviviale, on sent une vraie solidarité entre les communes, il n'y a pas de prépondérance pour Dieulouard qui est pourtant la plus importante commune de la structure intercommunale.

La CCVME ressemble sensiblement à la CCCH : même fonctionnement, même esprit...Le Président de la CCVME a d'ailleurs indiqué que les soucis de périmètres multiples (syndicat scolaire, Pays, gendarmerie) constituait pour lui aussi une entrave majeure au bon fonctionnement de l'intercommunalité. Tout comme les élus de la CCChaye, il refuse de se joindre à une « grosse » communauté de communes, que ce soit celle de Pompey ou de Pont à Mousson dont la CCVME est voisine.

Il semblerait que la CCVME soit intéressée pour travailler sur le sujet, profitant des deux années à venir qui seront, en raison des élections, probablement « blanches » à ce niveau.

Prochaine étape : rencontre avec la Communauté de Communes du Toulinois le 12 mars à 18h00.

#### **6/ MODIFICATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET EN UN POSTE A TEMPS NON COMPLET**

Le poste de l'agent comptable à la CCCHaye a été créé pour une durée de 35h00. Il est actuellement occupé à raison de 28 h/semaine.

Suite à la demande de Mlle Wahl Céline de réduire le temps de travail de son poste de 35 h à 20 h,

Suite à l'accord de principe donné par le comité technique paritaire du centre de gestion de M&M en date du 12 février 2007,

**Les conseillers acceptent de modifier le poste à temps complet de Mlle Wahl Céline en un poste à temps non complet.**

## **7/ ETAT DES LIEUX DES POINTS TRI**

M. Vautrin remet un document à chaque conseiller sur lequel figure l'état des points tri sur chaque commune appartenant à la CCCH.

On remarque que des conteneurs sont à changer ou à ajouter :

Domèvre en Haye	CHANGER Plastique / Métal CHANGER Verre
Manonville	CHANGER Papier / journaux CHANGER Plastique / Métal : A VOIR
Grosrouvres	CHANGER Papier / journaux : A VOIR
Minorville	AJOUTER 1 Plastique / Métal
Noviant aux Prés	AJOUTER 1 Plastique / Métal
Tremblecourt	AJOUTER 1 Plastique / Métal

M. Vautrin félicite la commune d'Hamonville pour l'état de ses points tri qui sont très propres. Il propose que la CCCH se charge, par le biais d'une entreprise (voir l'équipe d'insertion des Trois Vallées), de faire nettoyer les points tri. Un devis sera demandé.  
De même l'achat de nouveau container peut être financé par le biais de la CDL.

## **8/ RUISSEAU DE GROSROUVRES**

Le Bureau d'Etudes Sinbio a envoyé son rapport d'étude sur le ruisseau de Grosrouvres et présentera ses travaux prochainement en commission assainissement, en présence de l'agence de l'eau et du conseil général.

## **9/ CMA**

Mme Fournier informe les conseillers que la chaîne télévisée M6 (antenne locale de Nancy) fera un reportage sur la crèche jeudi 22 février 2007.

## **10/ CHAMBRES D'AGRICULTURE**

La chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle sollicite une subvention auprès de la CCChaye dans le cadre de la réalisation d'un livre....

Les conseillers refusent d'octroyer la subvention demandée car le montant est le même que des Codecom nettement plus importantes que la CCChaye, qui ne dispose pas des mêmes moyens.

## **11/ GROUPE SANTE**

Dans le cadre de la prévention contre la toxicomanie, M. Vautrin rappelle qu'un petit déjeuner avait été organisé le jeudi 15 février dernier pour les jeunes du territoire âgés de 16 à 25 ans.

Cette rencontre avait pour but de dialoguer, d'échanger autour de témoignages de jeunes bénévoles du festival rock JDM 2006 à Bulligny.

Seulement 6 jeunes ont répondu à l'invitation...

M. Vautrin pense que cet échec est peut-être dû à l'heure trop matinale de la rencontre, à savoir 10h00, pendant les vacances scolaires.

Prochaine réunion de travail le 28 février 20 à 18 h 30 à la mairie de Manoncourt en Woëvre pour faire le bilan de cette action « petit déjeuner ».

La séance est close, après que la Présidente ait demandé s'il n'y avait pas d'autres questions à évoquer.

La commune de Manonville offre le pot de l'amitié aux conseillers.

La Présidente,  
Marie-José FOURNIER